



Express-in**FO**

CHSCT Ministériel du 27 août 2020

Evolution de la situation sanitaire et de la « reprise » des activités pour le pôle ministériel

Retrouvez notre [déclaration liminaire](#) en fin de compte-rendu

A retenir des débats :

Le contexte général :

- **Une situation sanitaire** de rentrée inquiétante.
- **Des contradictions entre discours du gouvernement** à destination des entreprises et des agents du service public.
- **Une date charnière du 1^{er} septembre** pour mettre en œuvre un nouveau protocole sanitaire.

Le contexte ministériel :

- **Une DRH qui travaille en urgence sur un projet d'instruction** « à l'aveugle » par rapport aux orientations du ministère du Travail et de la DGAFP.
- **Un ministère de l'Intérieur qui tente d'imposer sa conception du télétravail** (à savoir celle du 19^{ème} siècle) pour les DDI et l'ensemble de l'État territorial...alors même qu'il a lui même détruit les instances nationales de dialogue social (impossibilité avouée de réunir le CHSCT des DDI avant l'automne!).

Les réponses et ouvertures obtenues suite à nos interventions :

- L'instruction ministérielle aura bien **un caractère directif** s'appliquant à tous les services du ministère.
- L'articulation des **scénarii épidémiques** proposés par la DRH sera revue (FO s'attachant à la mise

en place d'une politique préventive même en l'absence de clusters locaux...sinon ce sont nos services qui vont en générer!).

- **L'encouragement du maintien d'un télétravail « exceptionnel »** sera ré-étudié en fonction des instructions de la DGAFP (en l'état, celui-ci devenait exclu si aucun cluster n'était détecté localement).
- **Personnes vulnérables** : une fiche de synthèse sera établie pour homogénéiser les pratiques.
- Pour **les personnes « contact » avec des cas COVID ou suspects** : l'administration s'engage à donner des instructions claires pour que le télétravail soit LA position administrative hors exception motivée.
- **Masques** : l'administration amenée à ne plus affirmer que ce ne sont pas des EPI (équipements de protection individuelle), avec les obligations qui vont avec. Un stock affiché comme suffisant...mais sans connaître l'impact réel de la généralisation de son port en espace clos, sans assurance sur les circuits de fourniture aux services (ministériels, interministériels?) et en sous-estimant la dotation à fournir aux agents. L'administration s'engage à réévaluer les dotations et les adapter en fonction des missions, et à diffuser un protocole d'utilisation.

- **Dialogue social pour les agents en DDI** : la SG s'engage à intervenir auprès de son homologue du ministère de l'Intérieur (FO propose la saisine du CHSCT-M par défaut de réunion du CT des DDI). La DRH

confirme par ailleurs que les fiches « métiers » (comme celles relatives aux missions maritimes par exemple) s'appliquent aussi en DDT(M).

Et maintenant ?

L'administration s'engage à revenir auprès des organisations syndicales avant le 1^{er} septembre :

- **sur la base d'un projet d'instruction amendé prenant en compte les débats du CTM et l'évolution des consignes gouvernementales, qui aurait vocation à entrer en vigueur immédiatement**
- **ou, sur proposition de FO, pour annoncer l'ouverture d'une réelle concertation sur le projet d'instruction ministérielle et fiches « missions » amendées au regard du nouveau protocole sanitaire, avec prolongation transitoire des mesures en vigueur en phase 2 du Plan de Reprise d'Activité (celles en vigueur depuis le 12 juin) et mise en œuvre du port généralisé des masques en espace clos.**

Le choix entre ces 2 scénarii sera éclairant sur la volonté réelle de concertation de nos ministères...à l'image de ce que l'État préconise aux entreprises !



CHSCT-ministériel du 27 août 2020 Déclaration préalable de FO

Madame la Présidente,

Cette séance de rentrée s'inscrit dans un contexte toujours aussi lourd en rapport avec la situation sanitaire. Depuis le 12 juin et durant l'été, la plupart des messages et consignes gouvernementales sont allés dans le sens d'une normalisation des conditions de protection des salariés, laissant penser que la situation était revenue à la normale (y compris pour les personnes vulnérables).

Depuis le 12 juin, l'ensemble de nos services subit une pression préfectorale pour un retour généralisé et forcé en présentiel total. Le ministère de l'Intérieur allant jusqu'à écrire dans son instruction du 31 juillet applicable aux DDI que « le télétravail a désormais vocation à s'exercer dans les règles de droit commun ». Cette banalisation institutionnalisée de la période pour afficher une reprise d'activité qui ne s'est jamais arrêtée, explique la remontée d'un relâchement général en matière de gestes barrières. **On dirait que tout cela a été fait pour se donner rendez-vous pour la deuxième vague...**

Depuis lancement du déconfinement, FO a appelé au maintien de la vigilance à tous les niveaux pour éviter un « retour de vague » !

Cette deuxième vague, que personne ne souhaite, il semble bien qu'elle soit probablement devant nous. Reste à en mesurer la hauteur, et à mesurer comment les pouvoirs publics parviendront à en amortir les effets.

Lors de la présentation des orientations du nouveau protocole sanitaire le 18 août dernier aux organisations syndicales par la ministre du Travail, la généralisation du port du masque au travail, ainsi que l'encouragement au télétravail ont été affirmées en préparation de la publication d'un nouveau protocole sanitaire annoncé pour le 31 août au plus tard.

Pour ce qui est de nos ministères, considérant que la gestion de cette crise sanitaire s'inscrit désormais dans la durée, FO attend en conséquence :

- que le Plan de Reprise d'Activité ministériel soit renommé par cohérence Plan de Continuité d'Activité ;
- que les mesures générales a minima prévues en phase 2 (avec télétravail privilégié, dématérialisation des réunions...) soient immédiatement prolongées pour l'ensemble des services, en laissant au niveau local la latitude pour décider de mesures plus protectrices en fonction du contexte ;
- que sur la base du nouveau protocole, l'administration présente en cette instance re-convoquée l'ensemble des mesures de prévention et protection actualisées en conséquence ;
- que l'état précis des stocks de masques mobilisables dans chaque service nous soit

communiqué, confronté au besoin réel des agents en présentiel (on peut d'ailleurs s'interroger sur certaines hypothèses retenues quand on constate que des masques prévus pour 10 lavages à 60c° en machine sont hors-service après 2).

- que nos ministères interviennent auprès du ministère de l'Intérieur pour faire abroger l'instruction du 31 juillet 2020 sur les DDI, interdisant notamment le recours au télétravail lié à la crise (ils en ont la possibilité, le décret du 14 août 2020 indiquant que « Le ministre de l'intérieur assure la conduite et l'animation du réseau des directions départementales interministérielles, en y associant les ministres concernés ». En DDI toujours, dans la mesure où le ministère de l'Intérieur reconnaît être dans l'incapacité de réunir le CHSCT des DDI avant l'automne, il n'aura pas fallu attendre longtemps un premier bug d'importance suite au décret du 14 août lui transférant leur pilotage, nous demandons que le CHSCT-Ministériel soit saisi formellement du projet d'instruction du MI s'appliquant en DDI.

Dans ce contexte, **FO reste par ailleurs très vigilante quant à la situation des agents** concernés par des situations médicales et des problématiques de garde d'enfants qui s'annoncent à nouveau difficiles en cette rentrée. Pour ce qui est du retour en présentiel des agents vulnérables, nous demandons qu'un rappel soit opéré auprès des chefs de services quant à la procédure à suivre et au rôle de chacun des intervenants.

Pour FO, la solution du télétravail reste donc bien une solution à promouvoir quand elle est possible et souhaitée. Ce n'est pas la ministre du Travail qui nous contredira...il n'y a aucune raison que nos ministres ou le ministre de l'Intérieur nous contredisent !

Une nouvelle fois, FO alerte sur le taux de présentiel constaté en Outre-Mer, **en Guyane en particulier où le contexte épidémique est inquiétant**. En Guyane, là où le ministère se dit incapable d'intervenir suite à la captation de l'ex-DEAL par le ministère de l'Intérieur, là où FO a donc du intervenir directement auprès du ministère des Outre-mer.

Sans présager de la hauteur de la deuxième vague, la capacité de nos ministères à affronter une nouvelle crise reste à démontrer.

Si l'on se base sur le niveau de prise en compte du risque COVID dans les DUERP (documents uniques d'évaluation des risques professionnels) de nos services et établissements, à savoir péniblement 60 % seulement, **on peut s'inquiéter. Que comptez-vous faire vis à vis des directions aujourd'hui encore en dehors des clous ?**

Au delà de la question sanitaire, le retour d'expérience de cette crise a vocation à ouvrir de nouvelles perspectives en matière de conditions de travail

Pour aller plus loin dans les constats à prendre en compte pour la suite, y compris en matière de conditions de travail, FO a lancé dès le mois de juin une enquête en ligne pour recueillir le témoignage des agents de nos ministères, leur vécu de cette crise, ainsi que leurs enseignements et attentes.

Autant dire que les réponses collectées confirment les éléments que nous avons pu porter dans les instances durant le confinement/déconfinement, les CHSCT en particulier.

Les résultats de cette enquête, que l'administration aura du mal à nier y compris au

travers de sa propre enquête, **confirment et confortent la plupart des constats et alertes de nos représentants locaux durant la crise** (qui eux aussi sont restés sur le front!). **Ils invitent à ce que des suites concrètes soient apportées** pour prendre en compte les enseignements de cette crise (moyens des services, protection des agents, organisation des missions, capacité des réseaux...).



FO demande dans ce cadre l'ouverture de réelles négociations pour améliorer les conditions de travail et l'organisation du temps de travail, élargir et améliorer le télétravail choisi (plébiscité à 85%), et traiter la question du droit à la déconnexion.

Nous restons attachés à ce que la nécessaire intégration des enseignements issus de la crise en cours ne fasse pas oublier les sujets inscrits dans la feuille de route du CHSCT-M, sujets qui restent d'actualité. Au même titre que le sujet immobilier sur lequel nous demandons un point sur les projets en cours touchant nos services dans le cadre des opérations programmées dans les cités administratives, en veillant à la prise en compte des conditions de travail de l'ensemble des agents concernés, et à ce que ces opérations ne motivent pas d'aspiration de nos secrétariats généraux dans les SGC.

Si le nouveau gouvernement voulait enfin écouter, la mise en œuvre de la loi dite de « transformation de la Fonction Publique » serait par ailleurs suspendue, en particulier pour ce qui est de la suppression des CHSCT (seuls 3,5 % des agents sont d'accord avec leur suppression ou leur affaiblissement).

Nous finirons en nous assurant auprès de vous sur le fait que la définition des nouveaux périmètres ministériels issus du récent remaniement permettent à la présente instance de toujours couvrir les agents intervenant dans le domaine de la mer. Si le nouveau gouvernement voulait écouter, il changerait de cap en abandonnant CAP 2022.

Je vous remercie.

Les représentants Force Ouvrière